Cassagne

Séance du Conseil municipal en date du 3 mars 2025 - 19 heures

Date de la convocation :	17 février 2025
Lieu de la réunion :	Salle du Conseil municipal, CASSAGNE
Président :	Philippe SOUQUET, Maire
Secrétaire de séance :	Pascal GUAY, Adjoint au Maire
Membres présents :	Nicolas CAZABET, Sandrine DE VERBIZIER, Delphine DUCROS, Xavier FEUILLERAT, Joëlle GAILLARD, Pascal GUAY, Dominique ROUQUETTE-ALCARAZ, Philippe SOUQUET
Membres excusés :	Emmanuelle RAUFAST, Hermine SIRGANT
Membres absents :	Jean-Jacques CLOS-ARCEDUC, Mathilde HERNANDEZ

Monsieur le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal GUAY est élu secrétaire de la séance à l'unanimité.

1. Approbation procès-verbal séance du 18 novembre 2024 – DE 001 2025

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2025. Ce compte-rendu a été transmis par courriel le 28 février 2025 aux conseillers municipaux.

Vote : à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2025 est validé.

2. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les documents budgétaires préparatoires de l'exercice 2025. Les dépenses et recettes réalisées en 2024 ont été reprises automatiquement par notre logiciel de comptabilité puis transcrites dans un tableur Excel. Monsieur le Maire explicite chaque ligne comptable du document de travail du Budget prévisionnel 2025. Il indique à l'assemblée que la baisse du coût de l'électricité et du gaz est due à une baisse de la consommation de ces fluides dans les bâtiments communaux et remercie les institutrices de l'école et les agents communaux de veiller à cette consommation. Il précise également que les charges rigides de notre commune (frais relatifs aux ententes et au personnel) sont importantes. Il faut également noter une augmentation des assurances des bâtiments et des véhicules, puis du coût du personnel titulaire puisqu'une agent a été titularisée en octobre 2024. Les frais de téléphonie devraient décroître cette année grâce à une renégociation des contrats de télécommunication auprès de notre prestataire.

La section d'investissement de notre budget sera composée de l'urbanisation de la Route de Marsoulas et de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie Canal.

Madame Florence BRETON-PITAVY, conseillère aux décideurs locaux de notre commune, a étudié notre préparation budgétaire.

Les taux de subvention accordés à ces projets détermineront le reste à charge de la commune. Ils restent pour le moment inconnus mais les dernières informations transmises par le Conseil départemental de la Haute-Garonne suggèrent aux communes que les demandes de subvention devront être priorisées.

Nous pourrons financer le reste à charge de nos projets d'investissement par prélèvement sur fonds de roulement ou par recours à l'emprunt, ou les deux.

Il apparaît que la plupart des indicateurs de santé financière de la commune est au vert en 2024 (hors ratio de rigidité), mais la fragilité vient du fait que l'exercice 2023 présentait une situation dégradée. Le recours à l'emprunt risque d'être rendu difficile par ces résultats 2023. Il existe donc un risque que les banques restent frileuses à nous accorder un prêt.
Selon notre conseillère aux décideurs locaux, les projets devraient être redimensionnés, ou en partie reportés le temps de consolider la situation financière de la commune.

Il serait donc judicieux de réduire le coût du projet d'urbanisation de la Route de Marsoulas en ne réalisant pas l'enfouissement des réseaux prévu lors de ces travaux. Cette réduction des dépenses de 97 000€ sur ce projet permettrait de réaliser un autre projet, celui de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie du centre du village (50 000€).

L'incertitude des montants des taux de subvention accordés par le Conseil départemental et l'État poussent les élus à remettre en question la faisabilité de ces dépenses d'investissement.

3. Acquisition bâtiment ancienne boulangerie

Monsieur le Maire présente les plans de l'ancienne boulangerie mis à jour transmis par l'architecte Pascal MAILLET et un tableau indiquant les subventions possibles dans une projection basse (taux de subvention bas) et dans une projection haute (taux de subvention identiques aux années précédentes).
Madame Joëlle GAILLARD précise que la propriétaire du bâtiment de l'ancienne boulangerie attend depuis 4 années de vendre ce bien à la commune. Il devient donc urgent de lui formuler une proposition d'achat au prix initialement prévu de 50 000 euros.

Dans la projection haute, le coût de ce projet reviendrait à 121 000 euros.

Dans le cas d'une projection basse des subventions, la part mairie serait de 228 000 euros.

La décision d'achat est reportée à une séance prochaine.

Ainsi, les membres du Conseil municipal pourront réfléchir et prendre connaissance de toutes les projections financières précédemment présentées.

L'ensemble des documents étudiés ce soir sera transmis par courriel à l'assemblée.

La séance est levée à 21h20.

Le Président de séance,

Philippe SOUQUET.

MAIRIE DE CASSAGNE R.F. 31260

Le Secrétaire de séance,

Pascal GUAY.